

Présents : M. CORNETTE Gilles, M. FLOUZAT Roland, Mme BOUHOURL Henriette, M. GRILLON Hubert, Mme PASQUIER Michèle, Mme LECORDIER Denise, Mme NANDROT Anic, Mme GUERY JALMAIN Nicole, M. DHOMPS Jacques, Mme DESTREM Michèle, Mme RAPEAU Lydie, Mme SPALKE Mireille, Mme CHARUA Josette, M. LHAUTE Sylvain, M. GERMAIN Thierry.

Absents : néant

Début de séance : 20H00

Secrétaire de séance : Mme BOUHOURL Henriette

I. Présentation du projet Loire à vélo à Marseilles-lès-Aubigny et de son environnement par la Direction du Tourisme du Conseil Général du Cher :

Monsieur le Maire accueille les participants et particulièrement M. Emmanuel ROCHAIS, Directeur du Tourisme et du Développement Économique et M. Guillaume CREPIN chargé de la Loire à vélo au Conseil Général du Cher.

M. ROCHAIS présente la genèse du projet Loire à vélo (1ère étude en 1999) porté par le Conseil Régional du Centre et le Conseil Général du Cher. Il rappelle que l'enjeu du projet est de favoriser le développement économique des communes traversées et que le tracé est prévu au plus près du fleuve quand c'est possible. L'itinéraire sera terminé à l'été 2012. L'établissement du tracé a fait l'objet de concertations avec les communes à partir de 2004, et que le choix a été présenté à la population pendant une semaine dans chaque commune.

Marseilles-lès-Aubigny est un maillon atypique et exceptionnel sur le parcours de part les équipements déjà existants et la proximité immédiate de la Loire. Deux tracés envisagés : RD45 ou quai Auguste Mahaut. Ce dernier n'a pas été validé car trop dangereux au niveau du pont sur la commune de Jouet-sur-l'Aubois, la sécurité étant une préoccupation majeure du maître d'ouvrage. De plus, le choix de la RD45 correspond à une demande de Jouet-sur-l'Aubois.

M. GERMAIN Thierry : le chantier est dangereux actuellement. S'il y a un accident, est-ce que l'entreprise est responsable ?

M. ROCHAIS : Oui car elle doit mettre le chantier en sécurité. Le signalement du chantier sera renforcé.

Mme DESTREM Michèle : Nous sommes contre ce projet car il est trop dangereux.

M. DHOMPS Jacques : Il y a un trafic de 200 camions par jour.

M. ROCHAIS : Ces équipements sont conçus et réalisés par des professionnels de la route et il faut attendre que ce chantier soit terminé pour le juger. Les travaux ont fait l'objet d'appels d'offres qui ont abouti aux travaux et tout cela a défini des enveloppes financières qui sont validées et ne seront plus modifiées.

Mme DESTREM Michèle : Tout ceci est mal pensé

M. ROCHAIS : Vous accusez des gens de métier d'avoir mal fait leur travail.

M. CREPIN : Il faut bien trouver une solution pour aller de Beffes à Jouet-sur-l'Aubois. Celle-ci passe par l'acquisition d'un terrain, validée par le précédent conseil municipal.

Des conseillers d'opposition : Nous refusons cette acquisition.

M. CREPIN : Alors, le tracé passera par la RD45, mais ce sera plus dangereux.

M. CORNETTE Gilles : Nous ne pouvons abandonner le projet sous prétexte qu'il y a des chauffards. La gendarmerie pourra être sollicitée pour contrôler la vitesse qui est de 50km/h à cet endroit.

M. ROCHAIS : Le Conseil Général enverra un courrier au Conseil Municipal de Marseilles-lès-Aubigny sur cette question du tracé en lui demandant une décision claire et en tirera les conséquences.

Monsieur le Maire remercie Ms ROCHAIS et CREPIN d'avoir fait le déplacement de Bourges. Ms ROCHAIS et CREPIN quittent la séance.

II. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13/01/2012 :

Les conseillers d'opposition ne sont pas d'accord sur le compte-rendu qui a été affiché. Monsieur le Maire rappelle que ce compte-rendu est destiné à la population. Il doit donc être compréhensible et corrigé si nécessaire. Le compte-rendu fait par les conseillers d'opposition, rendu très tard, manquait de précision et comportait des erreurs.

Les conseillers d'opposition demandent quand même que ce soit leur compte-rendu qui soit affiché. Monsieur le Maire répond qu'il sera affiché mais devra être corrigé lors du prochain Conseil Municipal.

M. DHOMPS Jacques demande que Monsieur le Maire fasse une réponse écrite sur son refus d'inscrire certaines questions à l'ordre du jour de ce conseil.

Lecture du cahier de délibérations de la précédente séance du 13/01/2012 et signatures. Mme SPALKE Mireille et Mme CHARUA Josette refusent de signer le registre.

III. Reconduction d'un contrat à temps partiel d'un membre du personnel :

Les conseillers d'opposition demandent la création d'une commission du personnel communal. Monsieur le Maire répond que la gestion du personnel est de son entière responsabilité et qu'il ne voit pas l'utilité d'une telle commission. Les 2^{ème} et 3^{ème} adjoints assurent l'encadrement des employées femmes pour Mme BOUHOURE et des employés hommes pour M. GRILLON, sous l'autorité du maire assisté du 1^{er} adjoint, M. FLOUZAT.

Mme GUERY JALMAIN Nicole : Ca me choque de séparer ainsi les hommes et les femmes ;

Mme BOUHOURE Henriette : Si je m'occupe des femmes, c'est que je n'entends rien à la technique et que je serais bien en mal d'encadrer les hommes des services techniques.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler un contrat à 17h30 par semaine d'agent des services techniques, du 1^{er} février au 2 mars 2012.

IV. Règlement d'une facture du Syndicat d'Énergie du Cher :

Le SDE a adressé une facture correspondant à l'installation des luminaires de la rue du Stade. Ces travaux ont eu lieu en 2007. Le montant est de 15 307,62€ (la moitié du prix, l'autre moitié à la charge du SDE).

Les conseillers d'opposition demandent l'ajournement de cette question, estimant qu'il faut retarder le paiement ou payer en plusieurs fois.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un contrat signé par la mairie à l'époque et qu'elle doit honorer ses engagements. Il demande un vote à main levée pour ou contre le règlement de cette facture.

Résultat du vote : 5 voix pour et 10 abstentions. Les conseillers d'opposition n'accordant pas au maire l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget pour cette opération, la question sera revotée ultérieurement.

V. Mise à disposition à la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois d'un bâtiment communal pour l'installation d'un médecin :

Monsieur le Maire rappelle le projet porté par la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois d'installer deux médecins en prévision du futur départ des médecins actuels. Ce projet prévoit l'installation d'un médecin à Marseilles-lès-Aubigny dans un bâtiment communal existant. La CDC a commandé une étude à un architecte pour évaluer les travaux à réaliser et constituer les dossiers correspondants.

Monsieur le Maire demande par vote à main levée au Conseil Municipal s'il est d'accord pour mettre ce bâtiment communal à disposition de la CDC pour permettre l'installation d'un médecin.

Résultat du vote : 6 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions.

Cette mise à disposition est refusée et ce refus sera transmis au Président de la CDC.

VI. Questions diverses :

- Achat ordinateurs : Monsieur le Maire indique au conseil que deux ordinateurs sont hors service ou en mauvais état pour le poste de l'accueil touristique et le deuxième poste du secrétariat. Il indique qu'une somme de 1500€ est inscrite au budget pour ce remplacement. Il fait procéder au vote à main levée.
Résultat du vote : 8 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention. Ce remplacement sera effectué.
- Questionnaire SENAT : Monsieur le Maire remet aux élus le texte du Président du SENAT invitant les élus à répondre à une enquête nationale.
- Mme DESTREM Michèle : Qu'en est-il du haut-débit à Marseilles-lès-Aubigny ? Monsieur le Maire rappelle le projet « Internet pour tous » porté par le Conseil Général avec participation des communes pour l'installation du Wifi max. Des problèmes techniques existent sur la commune et des antennes relais sont à installer dans la Nièvre pour desservir Marseilles-lès-Aubigny. Des conventions sont en cours avec les communes de la Nièvre concernées. La couverture de la commune par ce réseau pourrait être opérationnelle au printemps 2012.
- Des conseillers d'opposition : Qu'en est-il du courrier reçu en mairie concernant une réunion d'information organisée en décembre à Cours-les-Barres à propos d'une nouvelle cotisation pour les chasseurs ? Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'est rendu à cette réunion avec M. FLOUZAT. L'instauration d'une Participation Forfaitaire des Territoires (PFT) pour réparer les dégâts causés aux cultures par le grand gibier

ne semble pas devoir s'appliquer à la commune mais aux chasseurs. Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion avec la société de chasse, l'office de la chasse et la fédération départementale des chasseurs pour éclaircir les zones d'ombre de ce dossier. Il demande aux élus qui, parmi eux, souhaitent participer à cette réunion.

Sont intéressés : Mme CHARUA Josette, Mme GUERY JALMAIN Nicole, M. DHOMPS Jacques, Mme DESTREM Michèle, M. GERMAIN Thierry, Mme LECORDIER Denise, M. GRILLON Hubert, Mme SPALKE Mireille.

- M. DHOMPS Jacques : Est-il crédible de laisser faire, dans une commune comme Marseilles-lès-Aubigny, une construction monumentale non autorisée et de la faire démolir ensuite ?
Monsieur le Maire : A Marseilles-lès-Aubigny comme ailleurs, les administrés sont tenus de respecter la loi. J'ai l'obligation d'assurer cette responsabilité. J'ai été au courant de cette construction en août 2011. J'ai demandé à l'administré de déposer un permis de construire de régularisation. Celui-ci a été refusé après instruction par les services de la DDT. J'ai alors, parce que j'en ai l'obligation, rédigé un procès-verbal qui a été transmis à M. le Procureur de la République. Celui-ci jugera des suites à donner à cette affaire.
- M. LHAUTE Sylvain : Peut-on faire une étude pour prolonger le réseau d'assainissement et desservir les habitants non raccordés ?
Monsieur le Maire informe que dans ce cas, il faut modifier le plan de zonage et que cette opération est coûteuse et longue. Il ajoute que les résultats de la précédente étude sont justifiés par des contraintes techniques et qu'une nouvelle étude risque d'aboutir au même résultat.
- Mme DESTREM Michèle : Peut-on reprendre le pain de la cantine chez Mme SUARD ?
Monsieur le Maire prendra contact avec Mme SUARD pour lui demander si elle accepte.
- M. GERMAIN Thierry : Peut-on sécuriser l'exutoire qui sort sous le canal, côté RD45, suite à une chute d'un administré ?
Monsieur le Maire prendra contact avec VNF à cet effet.
- M. LHAUTE Sylvain : Est-il prévu une réfection de la voirie ?
Monsieur le Maire informe qu'une consultation sera faite auprès d'entreprises compétentes pour réaliser cet entretien.
- M. LHAUTE Sylvain : Qu'en est-il des travaux de la halte-repos ?
Monsieur le Maire répond que le planning a pris un léger retard dû à l'entreprise de maçonnerie. L'architecte s'emploie à faire respecter ce planning et est chargé d'exiger des entreprises le respect de leurs obligations.
- Monsieur le Maire demande aux élus concernés de fixer une réunion du CCAS. Elle aura lieu vendredi 3 février 2012 à 17h00.

Fin de la séance à 23h00.